

# La Lettre du Cercle

## Cercle pour l'Aménagement du Territoire

96, rue de Longchamp - 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 47 45 22 83 / Fax : 01 47 45 51 97

Numéro 11 - mars 2000 -

### Editorial

---

Quelques nouvelles du front !

Certains d'entre vous ont peut-être lu l'article paru dans "le Monde" le 26 août 1998 sous le titre : "La France dont rêvent les chargés de mission de la Datar". Cet article signé par Jean Menanteau se fait l'écho de l'appel à utopies que nous avons lancé il y a maintenant plus d'un an (voir ci-contre des extraits). Malheureusement, il entretient une confusion entre le Cercle et la Datar.

Ceci posé, sa parution est positive, car elle a déclenché un intérêt autour du Cercle et de l'appel à utopies. Plusieurs journaux de province nous ont contactés et le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale nous a assurés de son soutien pour la publication des utopies.

Passons aux groupes de réflexion annoncés dans la dernière lettre. Ils se mettent en place et vous trouverez en pages 2 et 3 un résumé du lancement des groupes "Concertation et développement durable" et "Territoires et nouvelles technologies". Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous manifester auprès de leurs animateurs.

Deux petits déjeuners ont déjà eu lieu : l'un avec Laurent Samama, Directeur Général de Nokia France, l'autre avec Antoine Gendry, Directeur Général Adjoint de Ciments Français. Vous trouverez en page 4 l'essentiel de leurs propos. Ils ont été l'occasion de contacts directs et informels entre des chefs d'entreprise et des responsables de la Datar ... ce qui n'est pas si fréquent ! Nos prochains invités devraient être Jacques Aschenbroich, Directeur de Saint Gobain Vitrage, et Dario d'Annunzio, Directeur Général de Cofiroute.

Côté voyages, nous avons dû repousser les visites prévues dans les Docks de Londres et à Port-Cros. Ce n'est que partie remise !

Pour finir quelques mots sur la traditionnelle garden-party qui s'est tenue le 30 juin dans les locaux de la Datar. Vous y êtes venus nombreux témoignant de votre attachement à la dimension conviviale du Cercle.

### Extraits de l'article du journal "Le Monde"

*"Le siège de l'ONU sera inauguré à Paris le 17 mai 2015 par le président de la République française, en présence d'une centaine de chefs d'État étrangers." C'est une des "utopies constructives" proposées par le Cercle pour l'aménagement du territoire. Il y a un an, cette association regroupant environ 200 personnes, dont nombre sont des chargées de mission de la très sérieuse Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), lançait parmi ses membres "un appel à utopies", ce "pays imaginaire où un gouvernement idéal règne sur un peuple heureux", selon la définition du Petit Robert...*

*C'est ainsi, par exemple, qu'on voit "le conseil général de Bretagne poser sa candidature pour l'Exposition universelle de 2047" ; que le cabinet du ministère de l'aménagement du territoire serait composé "de philosophes, de romanciers et d'autodidactes confirmés, soit un ministère sans fonctionnaires" ; qu'une "Assemblée Nationale de la nuit" serait élue au suffrage universel afin de "garantir la spécificité de cet espace, trop récupéré par ceux du jour" et qu'un maire de la nuit serait "désigné dans les villes de dix mille habitants", à charge pour ce malheureux de "tenir bureaux ouverts de 20 heures à 6 heures du matin", tandis que "le syndicat des veilleurs de nuit est transformé en haute autorité de la nuit..."*

*La masse des contributions écrites par les membres bénévoles du Cercle pour l'aménagement du territoire, association regroupant des chargés de mission, des hauts fonctionnaires, des aménageurs de territoire, retraités ou actifs, constitue un document de près de quatre kilos de papier. Les "morceaux choisis" pour un aménagement du territoire idéal devraient donner lieu à la publication d'un ouvrage, après sélection par un jury. Les organisateurs de l'appel à utopies se plaisent à rappeler que l'aménagement, dans ses "grands élans", s'est fondé "sur des visions utopiques dont beaucoup ont été constructives".*

Robert Branche

## ***Le groupe de réflexion du Cercle "Concertation et développement durable"***

---

Jean-Marie Simon

tél. : 01 42 65 39 63

fax : 01 42 66 46 90

email : c-s-conseils@wanadoo.fr

Deux réunions se sont déjà tenues. Lors de la seconde, les interventions de Danièle Lamalle, chargée de mission au S.G.A.R. de Rouen et de Michel Castagnet, délégué général de l'Observatoire de la Communication Locale, récemment créé par le département Science Politique de la Sorbonne, ont apporté un regard local et une approche universitaire intéressantes pour notre sujet.

**Une certitude commune s'affirme** : la concertation relève des pratiques et du comportement plus que de la réglementation. Cela veut dire que son insertion dans nos pratiques d'aménagement et d'équipement du Territoire, si l'on veut qu'elle soit durable, doit répondre à une démarche de nature politique plutôt qu'à des injonctions administratives et juridiques.

**Un constat s'impose** : l'irruption de la notion de développement durable dans l'élaboration des programmes de développement régional ou d'aménagement du territoire impose d'y intégrer la concertation, indissolublement liée, comme on le soulignait dans la Lettre précédente, à cette notion de développement durable. Les programmes éligibles à l'Objectif II de la Commission de Bruxelles, ou même ceux encouragés par la Banque Mondiale doivent désormais tenir compte de cette notion.

De même, le concept d'utilité publique se diversifie et seule la concertation peut permettre l'expression et la prise en compte de ses traductions diverses (le progrès, l'environnement, la qualité du cadre et des conditions de vie, etc.).

Le groupe de réflexion va maintenant aborder des **aspects plus concrets**, en tentant d'apporter des réponses à des interrogations que l'on se pose **sur le terrain** : à quel moment doit-on engager la concertation et avec qui ? Comment s'articuler avec les consultations institutionnelles traditionnelles (collectivités locales, représentants socio-économiques, administrations déconcentrées ... ) ?

Quel est l'objectif de la concertation : faire émerger des idées ? Obtenir un consensus sur un programme déjà élaboré ? Obtenir une participation la plus large possible pour construire un projet ?

Simultanément, le groupe tentera de définir les écueils à éviter pour qu'une concertation puisse être autre chose qu'un faux-semblant.

Nous faisons donc appel à nos camarades en poste sur le terrain ou l'ayant pratiqué pour nous faire part de leur expérience et de leurs suggestions.

## ***Le groupe de réflexion du Cercle "Territoires et nouvelles technologies"***

---

Robert Branche

tél. : 01 45 02 32 73

fax : 01 45 02 32 01

email : robert.branche@wanadoo.fr

Hervé Nora

tél. : 01 47 96 38 02

fax : 01 47 96 49 16

email : hnora@framatome.fr

Le groupe s'est réuni pour la première fois le 30 septembre avec la participation effective de 11 de ses membres.

Il a insisté sur les points suivants :

- pour ne pas chercher à refaire le monde, il faut trouver 1 ou 2 angles d'attaque précis ;
- il faut essayer de sortir des sentiers battus ou, pour le moins, marquer la spécificité du Cercle, notamment par rapport aux travaux de la Datar ;
- il faut "s'amuser", prendre plaisir à être dans le groupe et à y travailler.

Quelques points abordés :

- l'unanimité sans réserve sur le fait que nous vivons une **révolution**, une **rupture**, et non plus une évolution, même continue et rapide ;
- l'extraordinaire **résistance au changement** de la société française face à cette révolution qui, de plus, se joue au plan mondial et non au plan français ni même au seul plan européen ;
- l'importance du **social**, du **facteur humain** (au sens global des multiples facettes des facteurs humains) ;
- l'importance de l'influence des technologies sur **l'organisation spatiale** ;
- celle de leur impact sur la notion même de **service public** (ou de service d'intérêt général) et sur sa déclinaison territoriale ;
- l'importance et la difficulté à définir **les nouveaux usages**, à s'approprier les nouvelles technologies, et surtout à anticiper demain et à vaincre notre myopie pour l'action"

Ont accepté de participer au groupe :

- Philippe Bosseau (architecte),
- Pierre Bourgoïn (DG Transpac),
- François Bouvier (Conseiller à la Datar),
- Pierre Carrigue (DGA ODA),
- Jean-Paul Cottet (DR Paris France Télécom),
- Jean-Claude Derian (Consultant),
- Jean-Pierre Dufay (DG IAURIF),
- Pierrick Hamon (Directeur Ventes Indirectes France Télécom),
- Dominique Hoorens (Directeur des Etudes Crédit Local de France),
- Jacques Lendrevie (Directeur de la chaire "Nouvelles Technologies" à HEC)
- Alain Péchon (DG Amdahl France),
- Anita Rozenholc (Chargé de mission à la Datar),
- Bertrand Schneider (Secrétaire Général Club de Rome),
- Laurent Samama (DG Nokia France),
- Philippe Vidal (PDG SNVB)

## Informations diverses

---

### Les petits déjeuners du Cercle

#### 10 juin : Laurent Samama, Directeur Général de Nokia Telecommunications France

Suite à la dérégulation, le marché des Télécommunications est devenu très concurrentiel, avec une standardisation forte de la technologie qui permet des effets d'échelle : les clients sont les opérateurs de télécommunications qui sont maintenant des entreprises privées.

Dans son approche globale des marchés, Nokia implante ses usines et sa R&D non pas pour servir le marché local, mais en tant qu'élément de son système de production mondial.

Ce qui reste local, ce sont le marketing et le service (déploiement des réseaux, ingénierie, formation et maintenance).

Dans le domaine des infrastructures de réseaux, les critères de choix pour une implantation sont :

- positionnement géographique du territoire
- maîtrise de la langue anglaise
- existence d'aide à l'exportation
- présence de sous-traitants (notamment pour les châssis)
- environnement fiscal et social

#### 24 septembre : Antoine Gendry, Directeur Général Adjoint de Ciments Français

Le rayon d'action terrestre de chacun des 3 métiers de Ciments Français est très limité :

- 150 km pour le ciment,
- 30 km pour le BPE,
- 50 km pour les carrières de granulats.

La localisation est donc contrainte par la présence de ressources et la distance par rapport aux marchés locaux. De plus, les pressions environnementales rendent de plus en plus difficiles l'ouverture de nouvelles carrières, surtout à proximité des centres urbains.

Seules les grandes infrastructures de transports ont un impact réel sur la localisation :

- les infrastructures fluviales qui déforment le rayon d'action des implantations
- les grands chantiers qui constituent des opportunités commerciales importantes

Vis-à-vis des Pouvoirs Publics, les problèmes essentiels sont :

- la visibilité sur les schémas futurs de transports (exemple : le canal Seine-Nord)
- des délais de prise de décision souvent incompatibles avec le rythme de vie d'une entreprise (notamment pour l'obtention d'exploitation de nouveaux gisements)

---

### Point sur les voyages du Cercle

#### Londres : report à mai 99

Bien que vous ayez été une quinzaine à répondre positivement, nous avons dû pour des raisons techniques reporter le voyage au printemps prochain.

#### Port-Cros : ajourné

Vous avez été trop peu nombreux à vous intéresser au projet de Port-Cros/Hyères prévu pour les 2 et 3 octobre. Aussi avons-nous dû renoncer pour l'instant à ce voyage. Nous y reviendrons au cours de l'année 99.

#### Nouveaux projets :

- La Rochelle dans son contexte atlantique
- Rencontre avec les Lorrains et la Lorraine.

Bien entendu, nous sommes attentifs à votre intérêt et à vos suggestions.

Enfin si vous avez d'autres idées de voyage, elles sont les bienvenues ... à condition de vous investir avec nous dans les projets que vous aurez proposés

Pour les voyages, contacter Marc Nizery : 33 rue Desceliers 76200 Dieppe  
 tél. : 02 35 40 08 52  
 mobile : 06 81 82 26 90  
 fax : 02 35 82 01 91

## Où va l'aménagement du territoire ?

par Philippe de Castelbajac et Claude Rousseau

C'EST pour mettre fin à la croissance démesurée de la région parisienne que la politique d'aménagement du territoire a été inventée en France, avant même que la DATAR soit créée pour en être chargée. Pour les aménageurs de métier, il va de soi que cet objectif majeur reste bien le premier, le plus prégnant, celui qui conditionne tous les autres. Pourtant, il paraît aujourd'hui nécessaire de le rappeler, au moment où d'étranges décisions sont prises en faveur de l'Ile de France, et où plus largement notre société et sa technostucture semblent avoir perdu tous leurs repères en la matière. C'est en effet sur l'évolution de la région parisienne que les générations qui viennent nous jugeront. Ce que sera devenue la mégalopole parisienne dans vingt ou cinquante ans conduira de toute façon à regarder en arrière ce qu'aura été la politique d'aménagement du territoire, et au pire à se demander si elle a réellement existé.

On a pu le croire, à une certaine époque. Les recensements de 1968, 1975 et 1982 ont montré

---

### *l'aménagement du territoire "a eu marché"*

---

*alors que la tendance se renversait dans le sens souhaité. Les départs de Paris vers la province étaient devenus plus nombreux que les arrivées de provinciaux à Paris; la part de l'Ile de France dans l'augmentation de la population, de 31 % entre 1954 et 1962, était tombée à 12 % entre 1975 et 1982. En 7ans elle n'avait gagné "que" 195 000 habitants. La stabilisation semblait à portée de main. Ce qui avait pu paraître un objectif utopique aux yeux des sceptiques commençait de se réaliser.*

La politique de décentralisation, partie essentielle de la politique d'aménagement du territoire lorsqu'elle était active et efficace, a profité à l'Ile de France plus qu'à toute autre

région. Auparavant, pendant les années d'après-guerre, l'Etat y avait concentré le tiers des crédits d'équipement urbain, sans parvenir à réduire les temps de transport, à éliminer les bidonvilles, à sauver les espaces verts. C'est seulement à partir du moment où sa croissance a été jugulée qu'ont pu être entrepris les grands travaux (villes nouvelles, voies sur berge, métro régional, 600 km d'autoroutes...) sans lesquels elle aurait sombré dans le chaos.

---

### *un dispositif politique fin et subtil*

---

Ce début de réussite avait été obtenu à l'aide d'un dispositif politique fin et subtil, presque tombé dans l'oubli aujourd'hui. Par son rattachement direct au Premier ministre, la DATAR avait la possibilité, en préparant des arbitrages sages et raisonnables, d'agir sur les budgets d'investissement de tous les ministères impliqués dans l'aménagement du territoire. Elle ne disposait elle-même que d'un budget très modeste, inférieur à 2 % du budget d'investissement de l'Etat. Par comparaison, la subvention versée à la RATP était deux fois plus élevée. D'une façon un peu superficielle, et en ne comprenant pas tout à fait le dit dispositif, le professeur américain Sundquist pouvait écrire, dans un inventaire des politiques pouvait écrire, dans un inventaire des politiques régionales européennes, que les responsables de la Délégation, lorsque les recensements ont montré un net ralentissement de la croissance parisienne, pouvaient se dire "*avec un mélange d'orgueil et de chagrin*", qu'ils avaient atteint leur objectif avec les moyens financiers les plus faibles d'Europe.

Quant à l'argument souvent avancé selon lequel la décentralisation était incompatible avec les besoins des entreprises, il s'est rapidement effondré. Jamais l'économie française n'a

progressé aussi vite. Il aurait d'ailleurs suffi pour s'en convaincre de regarder l'Allemagne : c'était déjà le pays le plus décentralisé d'Europe, et c'était en même temps sa première puissance industrielle.

Et puis lentement, sans débat, "en douce", pourrait-on dire, et sous la pression des élus parisiens et franciliens affamés de crédits publics, d'emplois et de taxe professionnelle, ne

---

### *cette politique a disparu, "en douce"*

---

comprenant visiblement pas que l'équipement et le développement de la province étaient le seul moyen de sauver Paris, cette politique a quasiment disparu. Au cours des années quarante, le recul de la volonté gouvernementale en la matière a gagné tous les secteurs de l'aménagement du territoire. La levée presque totale en 1985 des restrictions à la construction de bureaux dans la région capitale a été et reste aujourd'hui une catastrophe, dont les effets se feront encore sentir longtemps, malheureusement. Jamais il n'y eut semblable explosion sur le marché immobilier parisien. Les primes aux entreprises s'implantant dans les régions moins développées, théoriquement de 17 % ou 25 % de leurs investissements selon les zones, sont descendues jusqu'à 6%. Les grands chantiers de la décennie se sont tous réalisés dans la capitale, qu'il s'agisse de l'Opéra de la Bastille, du musée d'Orsay, du déplacement du ministère des finances à Bercy, du réaménagement du Louvre, du musée des sciences et techniques à La Villette, de Disneyland, de la Grande Bibliothèque.

Délaissée par Matignon, la DATAR a été successivement rattachée au ministère du Plan, au ministère de l'Équipement, au ministère de l'Intérieur, au ministère de l'Industrie, au ministère de la Ville, aujourd'hui au ministère de l'Environnement. Rien ne montre mieux que cette errance combien ses objectifs sont devenus incertains. Son budget, pourtant bien modeste, on l'a dit plus haut, a été réduit de plus de moitié. La solution de facilité pour les entreprises du recours à la main-d'œuvre étrangère a fait le reste : l'appel à l'immigration a été et constitue encore la grande ressource des entreprises d'Ile de France, que l'on n'incite plus

---

### *conséquence : tout va mal en Ile de France*

---

guère à aller vers les zones de chômage en province. La carte de l'immigration est la carte de l'anti-aménagement du territoire ; 45 % des actifs étrangers légaux, 80 à 90 % des clandestins se trouvent en Ile de France. Et nous nous devons de reconnaître, vis à vis des immigrés eux-mêmes, qu'on les y traite bien mal, socialement.

Les effets ne se sont pas fait attendre. Entre les deux recensements de 1982 et 1990, la région a gagné - hors immigrants clandestins, bien sûr - 577 000 habitants, l'équivalent d'une ville comme Toulouse, et a absorbé 40 % de la croissance nationale des emplois. Elle a accueilli 79 000 habitants supplémentaires par an et passera, estimait l'INSEE avant le dernier recensement, de 9,5 millions d'habitants en 1995 à un chiffre compris entre 12,3 et 13 millions en 2025. Seules les métropoles du tiers monde croissent aussi vite, et le contraste avec les capitales de l'Europe développée est saisissant. Londres diminue sa population, a maintenant 2 millions d'habitants de moins que Paris, et le gouvernement anglais a depuis longtemps fermé les établissements chargés de développer les villes nouvelles autour de la capitale, sans rencontrer d'opposition.

Du coup les problèmes parisiens resurgissent avec une force accrue, la boîte de Pandore est à nouveau ouverte :

- envolée du coût de la main-d'œuvre et des terrains : le prix au mètre carré des logements neufs est de 40 % supérieur à celui des villes de province de plus de 200 000 habitants. Paris se situe au 2ème rang en Europe pour le prix des bureaux, derrière Londres mais loin devant les autres villes. Le prix de revient du kilomètre d'autoroute est 3 fois supérieur pour la Francilienne, 5 fois pour l'A 86, à celui des rocade des métropoles de province.

- aggravation des difficultés de circulation : les bouchons augmentent de 10 % par an sur les voies rapides, de 17 % sur l'ensemble du réseau d'Ile de France. La vitesse des autobus de la RATP, tombée à moins de 10 kilomètres à l'heure dans le centre, est inférieure à celle de l'omnibus à cheval Madeleine Bastille au début du siècle. Le temps perdu par les Franciliens dans les embouteillages est équivalent au temps passé à travailler à Lyon. Pour éviter une nouvelle aggravation, il faudrait 10 milliards d'investissements par an, la moitié

pour les voies routières, la moitié pour les transports en commun, ce qui représenterait un doublement, impossible, de l'effort prévu dans le projet de contrat de plan 2000/2006. Les grands chantiers ferroviaires et routiers (Météor, Eole, Orbitale, A 86, Francilienne) ont été fortement ralentis, voire abandonnés ou suspendus. Météor est enfin réalisé et intégré au réseau des lignes de métro (c'est la ligne 14), et permet accessoirement de se rendre compte du coût énorme d'un seul maillon supplémentaire du système de transport parisien, financé pour moitié sur le produit des impôts perçus par l'Etat sur l'ensemble du pays.

- pollution de l'air, liée à la circulation : 2 % d'automobiles en plus aux heures de pointe suffisent pour engendrer 20 % d'embouteillages en plus ; or, à l'arrêt les moteurs tournent et la conduite en accordéon induit une combustion très importante. Si les conditions atmosphériques s'y prêtent, la pollution en dioxyde d'azote et en dioxyde de soufre dépasse le seuil critique. Un dispositif restreignant l'utilisation des voitures en cas d'alerte maximale a dû être créé en 1997.

- désintégration du tissu social : la proportion de Franciliens vivant seuls dépasse de 40 % celle constatée en province. La région concentre 45 % des toxicomanes, 40 % des vols à main armée, 27 % des viols, 46 % des cas de SIDA. Tout cela pour 19 % seulement de la population totale de la France.

- augmentation rapide des disparités internes à l'agglomération, particulièrement manifeste dans l'évolution des prix fonciers. Si l'on range les communes de banlieue en 4 groupes en fonction du prix moyen des terrains, on constate que deux périodes très différentes se sont succédées depuis 1976. Jusqu'en 1984 on enregistre une tendance à la convergence des prix. A partir de 1985 tout change : les prix se mettent à croître d'autant plus vite que les communes sont déjà chères. Le premier groupe, après avoir été 4,2 fois plus cher au mètre carré que celui des communes pauvres en 1976, puis seulement 2,7 fois plus en 1984, a progressé si vite qu'il est devenu 9 fois plus cher en 1990. On voit là l'éclatement de l'agglomération entre communes riches et communes pauvres, source du mal des banlieues. Le sous-prolétariat se retrouve dans des îlots d'habitations vétustes ou inadaptées. La vie y est d'autant plus difficile et l'espoir d'insertion d'autant plus réduit que les services collectifs de

base (sécurité, santé, éducation, transports même) n'y sont pas assurés dans des conditions satisfaisantes.

La dégradation de la capitale débouche sur des perspectives d'autant plus sombres qu'elle perdure alors même que l'Etat a fortement accru sa contribution budgétaire. La part des crédits d'investissement qu'il y consacre est passée de 20 % pendant les années 1976-1980 à 30 % au cours des années quatre-vingt. Sur la période 1976-1990 l'Ile de France a reçu par habitant 60 % de plus que la province. Les pouvoirs publics ne parviennent plus à financer à la fois l'extension de l'agglomération et le maintien d'un niveau acceptable des conditions de vie.

Il y a quelque chose de tragique dans l'aveuglement des élus de la région, responsables avec les gouvernements successifs de précipiter ainsi le « grand Paris » dans le mur, et l'on serait tenté de leur dire : *"Vous l'avez voulu, débrouillez-vous"*. Mais outre que la province ne peut rester durablement à la portion congrue, c'est le rôle international de la capitale, si vital pour l'économie du pays tout entier, qui est compromis. Encombrée d'activités que rien de fondamental n'empêchait de s'implanter en province, elle décourage les investisseurs étrangers. Entre 1989 et 1996, 16 % seulement des quartiers généraux américains installés en Europe ont choisi la France, contre 31 %

---

### *une politique suicidaire*

---

la Grande-Bretagne et 40 % le Benelux. En ce qui concerne les Japonais l'écart est encore plus inquiétant : 5 % en France contre 24 % en Grande-Bretagne, 27 % en Allemagne et 40 % au Benelux. Bruxelles et Londres arrivent en tête des villes d'implantation. Francfort est de plus en plus menaçant. Il suffit pour comprendre ce désintérêt de comparer les densités de population dans les communes centre : avec 20 450 habitants au kilomètre carré, densité qui fait par ailleurs son originalité et une grande partie de son charme, Paris *intra-muros* est bien incapable de remplir les fonctions urbaines centrales attendues d'elle par plus de dix millions d'habitants ! Ce n'est pas le cas à Londres (7 700 habitants au kilomètre carré), à Bruxelles (6 050), à Francfort (2 500). Et n'oublions pas que Bruxelles et Francfort ont moins de 2 millions d'habitants : tout y est de ce fait beaucoup plus facile, y compris et surtout d'y présenter l'attractivité nécessaire au

développement des hautes fonctions internationales. On voit bien une fois encore, en passant, que la «puissance» des villes n'est pas fonction du nombre de leurs habitants.

Pour la France considérée dans son ensemble, continuer de remplir inconsidérément Paris, et surtout ses énormes banlieues, avec des activités et des habitants toujours plus nombreux, est une politique de gribouille, voire une politique véritablement suicidaire.

Ainsi, après le sursaut éphémère du début des années 90, où l'idée d'aménager le territoire a semblé un temps être redevenue politiquement correcte (décision courageuse du gouvernement Cresson de transférer 30 000 emplois publics de Paris en province, loi Pasqua de février 1995...), la politique gouvernementale d'aujourd'hui ne manifeste plus guère de volonté de résistance aux vieux démons de la concentration en région parisienne. D'une façon choquante – certains diront scandaleuse, ou d'une façon plus insidieuse avec

---

### *il n'y a plus de volonté politique*

---

*des arguments techniques apparemment indiscutables, des politiques nationales lourdes continuent de renforcer la concentration en région parisienne.*

Il en est ainsi, pour par exemple, de la préférence pour les TGV Paris-province qui subsiste en matière d'équipement ferroviaire, et qui ne cesse de renforcer encore la fameuse «étoile de Legrand», tant dénoncée pourtant, et de la politique de «HUB» d'Air France, qui concentre paradoxalement la plus grande partie du trafic aérien français sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (Roissy), là précisément où cela fait le plus mal, en plus, en termes de nuisances...

On pourrait citer ainsi bien d'autres exemples où les intérêts à long terme du territoire et de ses habitants ou utilisateurs sont abandonnés à ceux, plus immédiats, de telle ou telle corporation, de tel ou tel groupe de pression, faute d'avoir la volonté forte d'aménager et de rééquilibrer le territoire, et en tout premier lieu de mettre fin à la croissance démesurée de la région parisienne. C'est depuis longtemps la tâche quotidienne des aménageurs du territoire, pour le compte du pouvoir exécutif, que de veiller à ce que les tendances naturelles, et souvent légitimes, des divers agents économiques ne viennent pas, d'une

façon qui deviendrait inacceptable, contrecarrer la recherche des objectifs d'équilibre et de solidarité que s'est donnée la collectivité nationale en se dotant de la politique d'aménagement du territoire.

Mais c'est une autre chose, inattendue pour le moins, que d'assister à ce qui confine au détournement de procédure, pour ne pas dire de fonds, dans la décision de l'été 1999 d'affecter des crédits du fonds européen de développement économique régional (FEDER) aux quartiers et banlieues à problèmes de la région parisienne.

Il est vrai que les premiers résultats du recensement de 1999, actuellement en cours d'exploitation à l'INSEE, semblent montrer un nouveau ralentissement de la croissance parisienne : la population de l'Ile de France, entre 1990 et 1999, n'aurait augmenté "que" de 0,25 %, par an, soit de 265 000 habitants au total. Mais on peut s'interroger sur la validité de ces chiffres : l'INSEE, dans une estimation

---

### *le recensement :*

### *une interprétation douteuse*

---

provisoire portant sur la période 1990-1995, à partir d'indications aussi sérieuses que le nombre d'abonnés à EDF et les informations des organismes versant des prestations familiales, concluait à un taux de croissance annuel de 0,6 %, soit plus de deux fois supérieurs. Certaines portes ne s'ouvriraient-elles pas facilement aux recenseurs?... Par ailleurs les départs ont été surtout le fait de retraités, et le taux de natalité de l'Ile de France est devenu trois fois supérieur à celui de la province : entre 1990 et 1999 la région a contribué pour 42 % à l'excédent national de naissances sur les décès, ce qui laisse entrevoir une nouvelle explosion démographique en Ile de France. Enfin la concentration économique s'est accentuée : l'écart de PIB par tête avec la province est passé de 65 % en 1982 à 75 % en 1996. Amoinerie dans la fabrication de produits manufacturés, la suprématie de la capitale s'est fortement renforcée dans la production des services, et dans les fonctions de commandement : 44 % des salariés relèvent de sièges sociaux situés en Ile de France ; la région concentre 41 % des ingénieurs et des cadres du secteur privé, 47 % des chercheurs. Il est clair que le seul ralentissement de croissance du chiffre total de la population d'Ile de France relevé au dernier recensement,



outre qu'il ne constitue pas un véritable renversement de tendance, masque en fait le maintien, voire l'accentuation des phénomènes de concentration économique et, sur longue période, de la population.

Cela constaté, peut-on encore invoquer l'objectif du développement économique régional pour l'affectation du FEDER en Ile de France ? En signant les traités fondant les fonds européens et fixant les règles de leur utilisation, parlions-nous avec nos partenaires du développement de notre région capitale, concurrente de Londres, Bruxelles, Francfort, etc. ? Certes, la Commission a accepté à la mi-janvier 2000 cette proposition du gouvernement français...

Sûrement, la lutte contre le chômage reste la priorité des priorités, partout. Mais n'est-il pas naïf - pour ne pas être plus méchant - de faire dans cette priorité nationale une super-priorité en faveur de la création d'emplois à l'intérieur de ces banlieues elles-mêmes ? A-t-on oublié que le marché du travail en Ile de France est en grande partie unifié de fait, et que la majorité des franciliens travaillent ailleurs que dans la commune où ils habitent ? Croit-on vraiment que l'on trouvera beaucoup de créateurs d'emplois assez audacieux pour mettre leurs entreprises dans les com-

---

### *une dérive surprenante*

---

*munes atteintes du mal funeste des banlieues ? Mais peut-être les élus concernés se bercent-ils de l'espoir de percevoir enfin, eux aussi, « de la taxe professionnelle » de ces entreprises problématiques... Le succès limité des « zones franches » de banlieue ne laisse guère d'espoir dans cette direction.*

Mais surtout, ces graves problèmes des banlieues parisiennes, dans la région la plus riche et la plus « puissante » de France, la région quantitativement la plus forte d'Europe en termes économiques, n'auraient-ils pas dû rester principalement du ressort de la solidarité interne à l'Ile de France ? Si un coup de main de l'Etat était vraiment nécessaire, devait-on pour cela utiliser l'argent *a priori* destiné dans le cadre communautaire au développement économique des régions françaises de province, si en retard par rapport à l'Europe du nord et à la fameuse « banane bleue » ?

Non, évidemment, ...à moins que l'on ait renoncé à toute politique d'aménagement du

territoire. C'est en effet à cela que reviendrait de déclarer forfait devant la difficulté d'atteindre le tout premier des grands objectifs, la maîtrise de la croissance parisienne, en considérant désormais la concentration comme inéluctable. Car la constitution de ces quasi-ghettos que tendent à devenir les quartiers et banlieues à problèmes est une des retombées les plus marquantes de la concentration parisienne : il incombe donc aux budgets qui bénéficient par ailleurs de cette concentration (par la fiscalité régionale et départementale sur les entreprises), de remédier à ses conséquences perverses. Sinon, il n'y a pas de raison que la concentration s'arrête jamais !

La décision d'appliquer le FEDER en région parisienne reste somme toute anecdotique, et même d'ampleur assez modeste relativement à la part restant acquise à la province. Mais c'est une maladresse grave, parce qu'elle amorce la suppression de toute autorégulation entre la tendance à la concentration et ses effets négatifs. Cette autorégulation est de toute façon insuffisante, et il est nécessaire de maintenir une forte pression de l'Etat pour éviter que Paris dérive progressivement vers Mexico. C'est pourquoi la récente décision, qui va en sens inverse, est très regrettable, et laisse craindre d'autres démissions devant la concentration. Et l'Etat achèverait ainsi de céder à la pression de ses partenaires territoriaux, qui ne sont pas spontanément conduits à la sagesse par notre système institutionnel, fiscal notamment : voilà pourquoi il est tout à fait regrettable que l'Etat se trompe ainsi de sens sur le chemin difficile de l'aménagement du territoire et de la lutte contre la surconcentration urbaine. La décision de l'été dernier est un véritable encouragement au vice du « toujours plus d'activités et d'habitants ».

Mais tout espoir n'est pas perdu. Les élus franciliens commencent eux-mêmes à s'effrayer d'une surpopulation qu'ils n'ont pas réellement voulue, même s'ils l'ont provoquée par manque de vision

---

### *tout espoir n'est pas perdu*

---

*à long terme. Ils commencent à craindre que Paris ne rejoigne les plus mauvais exemples mondiaux de « mégalo-poles » sur le plan de l'insécurité, de la pollution et des difficultés de transport. Et dans le même temps ils perçoivent, et les ministères avec eux, qu'il n'y a pas de solution budgétaire aux problèmes actuels.*

*L'accord pour le ralentissement et l'arrêt de la croissance parisienne pourrait être quasi unanime à condition que l'autorité supérieure – ce ne peut être que le gouvernement - veuille bien le proposer.*

Arrêter la croissance du « grand Paris » peut être interprété *a priori* comme une décision négative : il ne faut pas bien entendu s'arrêter là. Ce pourrait être le point de départ d'une politique ambitieuse pour Paris et l'Île de France, qui pourraient trouver, ou retrouver, les fonctions d'importance mondiale pour lesquelles la capitale française dispose déjà de nombreux atouts, plus ou moins gâchés déjà par les méfaits de l'engorgement généralisé.

Pour cela, une vision à long terme est indispensable, qui soit à la fois plausible, acceptable par la population concernée, et cohérente avec la vision à long terme de l'ensemble du territoire français. Les perspectives européennes et mondiales doivent aussi, bien entendu, être prises en

---

*pour une vision à long terme*

---

*compte dans l'élaboration de cette grande vision à long terme de l'ensemble territorial français, sans perdre de vue que ces perspectives sont d'un ordre différent, en ce qu'elles nous échappent dans une large mesure.*

On le voit, on n'échappe pas à la nécessité, même dans la gestion de problèmes vifs dans le court terme en région parisienne, à la nécessité de se donner une politique pour l'aménagement de notre territoire. Le laisser-faire auquel pourraient conduire aussi bien le libéralisme simpliste que l'impuissance devant les groupes de pression et les élus locaux, serait rapidement sanctionné par l'obligation d'intervenir à chaud lors de dysfonctionnements graves, comme des émeutes venues des banlieues, ou des « pics » graves de pollution atmosphérique, ou encore d'autres catastrophes, que nous n'imaginons pas... Et en dehors de tout catastrophisme, on peut simplement craindre la détérioration progressive dans la région capitale, par les effets de la concentration, de l'efficacité économique, de la qualité de la vie et pour tout dire de l'attractivité générale, ce qui conduirait irrémédiablement au déclin.